



DOSSIER DE PRESSE

JUIN 2013

D.G.C.C.R.F. :

POUR ARRÊTER LA LENTE DESTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES CONSOMMATEURS

**DANS CE
DOSSIER :**

Les missions de la DGCCRF	p2
L'organisation de la D.G.C.C.R.F AVANT 2010	p2
Le VIRAGE de 2010	p3
Effectifs et moyens de la D.G.C.C.R.F.	p4
La D.G.C.C.R.F. et la R.G.P.P.	p5
D'autres en parlent aussi...	p6
La nécessité d'un véritable service public de la protection économique du consommateur	p7



Manifestation du 06/04/2013



« À partir de 2010,

la Réforme de

l'Administration

territoriale de l'Etat

(Réate) a cassé

l'organisation de la

D.G.C.C.R.F. »



Site de
l'administration
centrale de la
DGCCRF

Les missions de la D.G.C.C.R.F.

La DGCCRF développe ses missions autour de trois axes prioritaires :

Ø La **régulation concurrentielle des marchés** (exemples : entente sur les prix entre professionnels, équilibre des relations commerciales entre producteurs de fruits et légumes et la grande distribution, respect des délais de paiement pour les clients de PME, pratiques prohibées liées aux marchés publics...) ;

Ø La **protection des consommateurs** (licéité des contrats et des pratiques commerciales réglementées comme le crédit, les ventes par internet, allégations valorisantes de l'étiquetage...) ;

Ø La **sécurité du consommateur** [jouets, matériels électriques, recherche des agents chimiques (pesticides, métaux lourds) et biologiques dans les produits alimentaires...].

Cette administration est régulièrement mise en avant par les pouvoirs publics tout au long de l'année et notamment pendant l'été dans le cadre de la protection des vacanciers, juste avant les fêtes de fin d'année pour s'assurer de la sécurité des jouets...

Elle est parfois « utilisée » pour donner aux consommateurs l'assurance que l'État veille à leur protection mais également pour garantir aux professionnels un bon fonctionnement du marché.

L'organisation de la D.G.C.C.R.F. jusqu'en 2010

Jusqu'en 2010, la DGCCRF s'organisait autour :

Ø D'une Administration Centrale à Paris ;

Ø De 23 directions régionales dotées d'effectifs restreints, placées sous l'autorité de l'administration centrale, échelon de référence des services déconcentrés et de mutualisation des compétences au sein de chaque région ;

Ø De 101 unités départementales, placées sous l'autorité des directions régionales, avec des implantations spécifiques à Bayonne, Brest, Boulogne sur Mer, Roanne et Pointe à Pitre ;

Ø De trois Services à Compétence Nationale : une Direction Nationale des Enquêtes, une Ecole Nationale, et un Service de l'Informatique ;

Ø D'un Centre de Surveillance du Commerce Electronique ;

Ø De réseaux de compétences (foie gras, vins, eaux minérales, produits chimiques, jouets, autoroutes, fruits et légumes, ...).

Ø Et disposait d'un Service Commun des Laboratoires, sous tutelle commune de la DGCCRF et de la DGDDI (Direction Générale des Douanes et Droits Indirects) ;

Cette organisation régionale implantée localement avec un lien hiérarchique clair, établi entre les structures et un fonctionnement en réseau, garantissait efficacité et homogénéité sur l'ensemble du territoire national des actions tant macro que micro-économique menées.

Elle permettait une véritable réactivité de la DGCCRF face aux alertes, crises et diverses demandes ministérielles de plus en plus fréquentes dans le contexte prégnant de la crise économique-financière.

Le virage de 2010

À partir de 2010 la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (Réate) a cassé l'organisation de cette administration.

Les agents de la DGCCRF sont désormais répartis dans les structures suivantes :

- Une **Administration Centrale** à PARIS, à laquelle sont rattachés un Service National d'Enquêtes, une Ecole Nationale et un Service de l'Informatique ;
- Un **échelon régional** en métropole avec des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (**DIRECCTE** ou **DIECCTE** en Outre-Mer) regroupant des structures issues des administrations en charge de l'Emploi, du Travail et du développement économique, ...

Les agents de la DGCCRF en DIRECCTE travaillent au sein du pôle C (moins de 5% des effectifs des DIRECCTE) qui intègre la mission de régulation concurrentielle des marchés.

Le pôle C a également pour mission d'assurer la coordination / animation / pilotage des missions de protection des consommateurs exercées en DDI alors même qu'il n'y a plus aucun lien hiérarchique entre les structures locales (DDI) et le pôle C ;

- Un **échelon départemental** avec des Directions Départementales Interministérielles (**DDI**) qui, selon les départements, sont dénommées **DDPP** (Direction Départementale de la Protection des Populations) ou **DDCSPP** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) regroupant des agents des services vétérinaires, de Jeunesse et Sport, des DASS, parfois de préfecture, voire d'autres administrations ... sous l'autorité du Préfet.

Cette nouvelle organisation, en supprimant les liens hiérarchiques et le fonctionnement en réseau entre les structures, n'assure plus la cohérence du rôle de la DGCCRF.

<p>La DGCCRF dans les DIRECCTE et DIECCTE</p> <p>La création de toute pièce des Pôles C des DIRECCTE s'est faite en basculant des forces opérationnelles départementales de contrôle (impliquant donc une baisse de celles-ci) à des tâches de pilotage, complètement détachées de la réalité du terrain.</p>	<p>La DGCCRF dans les DDI</p> <p>Dans les DDPP ou les DDCSPP, les missions de la DGCCRF ont peu de points communs avec celles des DSV, de la Jeunesse et Sport ou encore de la DDAS. Il en est de même en ce qui concerne les méthodes de travail ou les objectifs qui sont souvent très éloignés.</p>
---	--

En regroupant des services hétérogènes venant de Ministères et de Directions disparates au sein de Directions Départementales Interministérielles sous la tutelle des Préfets, l'unité d'organisation et de fonctionnement de la DGCCRF au sein des DIRECCTE et des DD(CS)PP s'est fortement détériorée par la perte rapide de la chaîne de commandement courte verticale (DG vers DR vers DD).

Au-delà de la disparité des organisations de travail, tant régionales que départementales, c'est l'homogénéité de traitement des usagers et l'application harmonisée des textes envers les consommateurs et les professionnels qui n'est plus effective.



Manifestation du 21/03/2009

« La nouvelle organisation, en supprimant les liens hiérarchiques et le fonctionnement en réseau entre les structures, n'assure plus la cohérence du rôle de la D.G.C.C.R.F. »

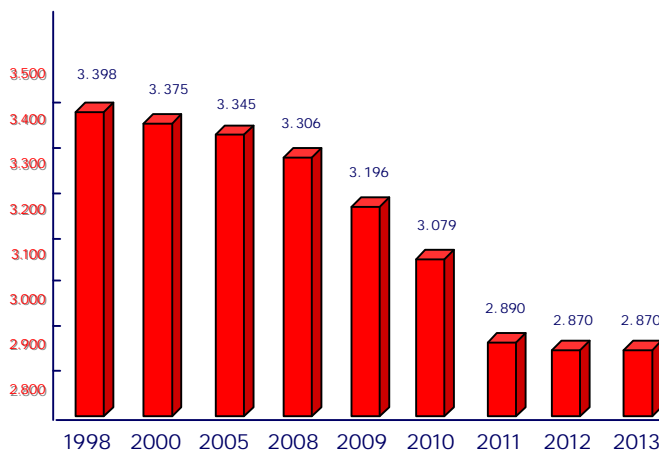




« Les plus petites directions ont déjà largement atteint un niveau d'effectifs de taille critique »

Effectifs et moyens de la D.G.C.C.R.F.

Évolution des effectifs de la DGCCRF entre 1998 et 2013



Le niveau opérationnel d'intervention pour l'exercice des missions reste le département.

Or, les plus petites directions ont déjà largement atteint un niveau d'effectifs de taille critique :

- Ø DDPP du **Cantal** : 6 agents,
- Ø DDCSPP de **Haute-Corse** (8 agents) et de **Corse du Sud** (9 agents) : compte tenu du secteur touristique et des particularités géographiques, ce chiffre semble particulièrement faible
- Ø DDCSPP de la **Creuse** : 6 agents.

Et si les Directions implantées dans des départements à fort potentiel économique paraissent a priori mieux armées, leurs effectifs restent insuffisants pour accomplir toutes les missions dédiées à la DGCCRF :

- Ø DDPP de **Haute-Garonne** : 25 agents,
- Ø DDPP des **Bouches du Rhône** : 51 agents,
- Ø DDPP du **Rhône** : 41 agents.

Au niveau régional :

- Ø DI RECCTE **Rhône-Alpes** : 43 agents,
- Ø DI RECCTE du **Limousin** : 11 agents.

Le processus a subi une accélération depuis 2008, comme par exemple, en **AQUITAINE** [Total des pertes cumulées 2007/2012 = 32 (-19,5%)]



Banderole de la manifestation du 21/03/2009

